



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2019

Le 2 avril 2019, à vingt heures trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le mercredi 27 mars 2019

<u>Nombre de membres</u> :	En exercice	27
	Convoqués	27
	Présents	21
	Procurations	6
	Absent	0

Présents :

Mme Danielle CORNET – M. Paul LONGATTE – Mme Sylvie MORAND – M. Stéphane POILVÉ - Mme Claudie MAHÉ
M. Armel MOYON – Mme Muriel MAHÉ - M. Sébastien SOURGET – Mme Margareth ABOT – M. Christian BURLOT
M. Jean-Philippe LEVESQUE – Mme Valérie ROSE - M. Philippe ROUAUD – Mme Annie PRIOUX-TERRIENNE
Mme Roselyne DAUFFY - Mme Tiphaine TÉHÉRY - Mme Vanessa LEBEAU - M. Arnaud GUIHÉNEUF
M. Bernard CLOUET - M. Denis RIMBERT - Mme Jacqueline LEROUX-GUILLÉ

Excusés :

M. Gabriel DUVAL (procuration à Mme Danielle CORNET)
M. Marc FOUCAULT (procuration à Mme Claudie MAHÉ)
M. Mikaël COUTURIER (procuration à M. Paul LONGATTE)
M. Michel MÉNARD (procuration à M. Bernard CLOUET)
Mme Marie-Christine BRIAND (procuration à Mme Jacqueline LEROUX-GUILLÉ)
Mme Annaïg GICQUEL (procuration à M. Denis RIMBERT)

Pour le vote des comptes administratifs des budgets annexes et du budget principal (délibérations n°2019-028, 2019-032, 2019-036, 2019-040, 2019-044), Mme Danielle CORNET et M. Gabriel DUVAL sont absents.

On compte alors 20 présents, 5 procurations et 2 absents.

La Présidence de l'assemblée est confiée à M. Paul LONGATTE, 1^{er} adjoint.

Secrétaire de séance :

M. Arnaud GUIHÉNEUF

Sommaire

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2019
- Points soumis au vote :

AFFAIRES GENERALES

- 2019-018 Renouveau de l'adhésion à l'association Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée
2019-019 Renouveau de l'adhésion à l'association « Maison de l'Europe », de Nantes

RESSOURCES HUMAINES

- 2019-020 Création d'emplois saisonniers au sein du Pôle vie scolaire, enfance

ENVIRONNEMENT, ESPACE RURAL, URBANISME, PATRIMOINE COMMUNAL

- 2019-021 Signature du marché portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme
2019-022 Signature d'une convention de servitude avec Atlantic' Eau pour le passage de canalisations d'eau potable sur les parcelles YL 197 et YL 198, situées au Plessis (Saint-Roch)
2019-023 Signature d'une convention de servitude avec GRDF pour le passage d'une canalisation de gaz sur la parcelle AB 155, située boulevard Pellé de Quéral
2019-024 Adhésion à un groupement de commande pour le diagnostic obligatoire de la qualité de l'air et le dépistage du radon dans les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches), les écoles maternelles et les écoles élémentaires

ANIMATIONS, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS

- 2019-025 Signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec la Commune de Savenay pour la passation d'un marché public de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation sur chaque territoire d'une aire de jeux synthétique

VIE SCOLAIRE, ENFANCE

- 2019-026 Tarifs pour les activités relevant du Pôle Vie scolaire, enfance : restauration scolaire, accueil de loisirs sans hébergement, accueil périscolaire

FINANCES LOCALES

- 2019-027 Approbation du Compte de Gestion 2018 / Budget annexe Assainissement
2019-028 Compte Administratif 2018 / Budget annexe Assainissement
2019-029 Affectation du résultat de fonctionnement 2018 / Budget annexe Assainissement
2019-030 Budget Primitif 2019 / Budget annexe Assainissement
2019-031 Approbation du Compte de Gestion 2018 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière »
2019-032 Compte Administratif 2018 / Budget annexe Lotissement communal «La Chasselandière »
2019-033 Affectation du résultat de fonctionnement 2018 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière »
2019-034 Budget Primitif 2019 / Budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière »
2019-035 Approbation du Compte de Gestion 2018 / Budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers »
2019-036 Compte Administratif 2018 / Budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers »
2019-037 Affectation du résultat de fonctionnement 2018 / Budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers »
2019-038 Budget Primitif 2019 / Budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers »
2019-039 Approbation du Compte de Gestion 2018 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent »
2019-040 Compte Administratif 2018 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent »
2019-041 Affectation du résultat de fonctionnement 2018 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent »
2019-042 Budget Primitif 2019 / Budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent »
2019-043 Approbation Compte de Gestion 2018 / Budget Principal
2019-044 Compte Administratif 2018 / Budget Principal
2019-045 Affectation du résultat de fonctionnement 2018 / Budget Principal
2019-046 Vote des taux d'imposition 2019 : taxe d'habitation, taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti)
2019-047 Budget Primitif 2019 / Budget Principal
2019-048 Détermination du tarif des concessions funéraires pourvues de caveaux d'occasion

AFFAIRES GÉNÉRALES

DÉLIBÉRATION N°2019-018 – RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION TERRITOIRES ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Michel MÉNARD, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL) :

- > De renouveler l'adhésion à l'association nationale Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée.
- > D'approuver le montant annuel de l'adhésion s'élevant à 500€.
- > D'autoriser Mme le Maire à signer la charte d'engagement conclue avec l'association nationale Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée ; annexée au projet de délibération.

DÉLIBÉRATION N°2019-019 – RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION « MAISON DE L'EUROPE », DE NANTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De renouveler l'adhésion à l'association « Maison de l'Europe », de Nantes.
- > D'approuver le montant de l'adhésion s'élevant à 750€, au titre de l'année 2019.

RESSOURCES HUMAINES

DÉLIBÉRATION N°2019-020 – CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS AU SEIN DU PÔLE VIE SCOLAIRE, ENFANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De valider les besoins en personnel saisonnier au sein du Pôle Vie scolaire, enfance et de procéder au recrutement d' 1 poste d'adjoint d'animation à 35 heures du 8 juillet 2019 au 30 août 2019.
- > De valider les besoins en stagiaire BAFA pour le pôle Vie scolaire, enfance et de procéder au recrutement de :
 - 1 poste de stagiaire BAFA à temps complet du 8 au 19 avril 2019.
 - 5 postes de stagiaires BAFA à temps complet du 8 juillet 2019 au 30 août 2019.
- > D'inscrire au budget les crédits correspondants.

ENVIRONNEMENT, ESPACE RURAL, URBANISME, PATRIMOINE COMMUNAL

DÉLIBÉRATION N°2019-021 – SIGNATURE DU MARCHE PORTANT SUR LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, en date du 1^{er} avril 2019, attribuant le marché portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la société PRIGENT ET ASSOCIÉS pour un montant total de 142 700€ H.T.
- > D'autoriser Mme le Maire à signer le marché correspondant avec la société PRIGENT ET ASSOCIÉS, en sa qualité de coordonnateur du groupement de commandes ; ainsi que toutes pièces afférentes au dossier, notamment concernant spécifiquement la Commune de Pont-Château.

DÉLIBÉRATION N°2019-022 – SIGNATURE D’UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ATLANTIC’ EAU POUR LE PASSAGE DE CANALISATIONS D’EAU POTABLE SUR LES PARCELLES YL 197 ET YL 198, SITUEES AU PLESSIS (SAINT-ROCH)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- > D’autoriser Mme le Maire à signer la convention de servitude pour le passage de canalisations d’eau potable sur les parcelles YL 197 et YL 198 situées au lieu-dit Plessis (St-Roch); conclue avec le Syndicat Atlantic’ Eau, ainsi que tous documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2019-023 – SIGNATURE D’UNE CONVENTION DE SERVITUDE AVEC GRDF POUR LE PASSAGE D’UNE CANALISATION DE GAZ SUR LA PARCELLE AB 155, SITUEE BOULEVARD PELLE DE QUERAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- > D’autoriser Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude pour le passage d’une canalisation de gaz sur la parcelle AB 155 située boulevard Pellé de Quéral; conclue avec GRDF, ainsi que tous documents nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2019-024 – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE DIAGNOSTIC OBLIGATOIRE DE LA QUALITE DE L’AIR ET LE DEPISTAGE DU RADON DANS LES ETABLISSEMENTS D’ACCUEIL COLLECTIF D’ENFANTS DE MOINS DE 6 ANS (CRECHES), LES ECOLES MATERNELLES ET LES ECOLES ELEMENTAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité :

- > D’approuver l’adhésion de la Commune de Pont-Château au groupement de commandes pour le diagnostic obligatoire de la qualité de l’air et le dépistage du radon dans les établissements d’accueil collectif d’enfants de moins de 6 ans (crèches), les écoles maternelles et les écoles élémentaires ; conclu avec la Communauté de communes du Pays de Pont-Château / St-Gildas-des-Bois et les communes qui la composent ;
- > D’accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commande, annexée à la présente délibération ;
- > D’approuver la désignation de la Communauté de communes du Pays de Pont-Château / St Gildas des Bois, comme coordonnateur du groupement ;
- > De préciser que les écoles Charles Perrault, Charlie Chaplin, du Chat Perché et la Maison de l’Enfance bénéficieront de la prestation de service objet du groupement de commande, bénéficieront de la prestation de service objet du groupement de commande,
- > D’autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents inhérents à l’exécution de la présente délibération, et notamment la convention constitutive du groupement de commande, ainsi que le marché à intervenir, à hauteur de ses besoins propres, avec le titulaire retenu par la commission.

ANIMATIONS, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS

DÉLIBÉRATION N°2019-025 – SIGNATURE D’UNE CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE DE SAVENAY POUR LA PASSATION D’UN MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D’ŒUVRE EN VUE DE LA RÉALISATION SUR CHAQUE TERRITOIRE D’UNE AIRE DE JEUX SYNTHÉTIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 26 voix pour et 1 voix contre (Marc FOUCAULT) :

- > D’approuver le projet de groupement de commandes entre la Commune de Pont-Château et la Commune de Savenay sur la base des éléments contenus dans la convention,
- > D’autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et à engager toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

VIE SCOLAIRE, ENFANCE

DÉLIBÉRATION N°2019-026 – TARIFS POUR LES ACTIVITES RELEVANT DU POLE VIE SCOLAIRE, ENFANCE : RESTAURATION SCOLAIRE, ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT, ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Michel MÉNARD, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL) :

- > De fixer ainsi tarifs des repas de la restauration scolaire et des animations du Pôle Vie scolaire, enfance :

- Restauration scolaire 2019 / 2020

QUOTIENT FAMILIAL	-350	351 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1150	1151 +
REPAS ENFANT MATERNELLE	3,14 €	3,15 €	3,16 €	3,17 €	3,18 €	3,19 €
REPAS ENFANT PRIMAIRE	3,14 €	3,15 €	3,16 €	3,17 €	3,18 €	3,19 €
PAI	1,52 €	1,53 €	1,54 €	1,55 €	1,56 €	1,57 €
REPAS NON PREVU	4,61 €	4,62 €	4,63 €	4,64 €	4,65 €	4,66 €

- Animations du Pôle Vie scolaire, enfance :

– Mini-camps 2019

Date	Lieu	Age	Activités	Places	Tarifs 2019
17 au 21 juillet	GUERLEDAN	9-11 ans	Act.sport nature	12	C
24 au 28 juillet	TURBALLE	7-9 ans	Théâtre	12	C
16 au 18 août	ODON	6-8 ans	Act.culturelles	12	A
21 au 25 août	PENESTIN	8-11 ans	Act.sportives	12	B

QUOTIENT FAMILIAL	<350	351 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1150	1151 et +
TARIF A commune	25,46	41,87	49,56	60,91	68,28	76,47
TARIF A Hors commune	49,52	65,49	82,92	84,52	92,89	104,04
TARIF B commune	41,89	69,82	85,93	101,57	114,28	127,99
TARIF B Hors commune	82,54	99,29	124,33	140,85	154,84	173,40
TARIF C commune	48,26	96,46	112,63	119,26	129,50	145,05
TARIF C Hors commune	88,88	135,77	149,82	162,43	171,39	191,96

– Stages 2019

Date	Lieu	Age	Activités	Places	Tarif (QF)
08 au 12 juillet	Coët-Roz	7-8 ans	Poney	24	5 journées ALSH
08 au 12 juillet	Maison de l'enfance	9-12 ans	Kayak	12	9 €
29 juillet au 2 août	Coët-Roz	9-11 ans	Equitation	24	5 journées ALSH
01 au 02 Août	Coët-Roz	6-9 ans	Poney	22	2 journées ALSH

- > De maintenir les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et de l'Accueil Périscolaire :

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement 2019 / 2020

QUOTIENT FAMILIAL		-350	351 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1150	1151 +
Journée vacances scolaires 9h00 - 18h00 Journée mercredis 9h00 - 16h30	PONT-CHÂTEAU	7,91 €	8,55 €	9,86 €	11,12 €	11,74 €	12,57 €
	HORS COMMUNE	11,63 €	12,76 €	13,51 €	14,83 €	16,01 €	17,14 €
Matin Mercredis 9h00 - 12h ou 13h30 Ou Après-midi Mercredis 12h00 ou 13h30 - 17h30	PONT-CHÂTEAU	4,91 €	5,54 €	6,15 €	6,73 €	7,30 €	7,82 €
	HORS COMMUNE	8,55 €	9,12 €	9,86 €	10,55 €	11,12 €	11,91 €
Garderie (tarifs 1/2 h) 7h30 - 9h00 18h00 - 18h30	PONT-CHÂTEAU	0,47 €	0,57 €	0,88 €	1,03 €	1,30 €	1,41 €
	HORS COMMUNE	0,88 €	0,98 €	1,08 €	1,18 €	1,81 €	1,95 €

- Accueil Périscolaire 2019 / 2020

QUOTIENT FAMILIAL		-350	351 à 550	551 à 750	751 à 950	951 à 1150	1151 +
Allocataires CAF ou MSA	1er et 2eme enfant	0,55 €	0,65 €	0,92 €	1,08 €	1,44 €	1,53 €
	3e enfant et +	0,35 €	0,47 €	0,57 €	0,73 €	0,98 €	1,04 €
Autres régimes	1er et 2eme enfant	0,76 €	0,90 €	1,11 €	1,23 €	1,60 €	1,70 €
	3e enfant et +	0,60 €	0,67 €	0,90 €	1,01 €	1,34 €	1,43 €

FINANCES LOCALES

DÉLIBÉRATION N°2019-027 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 / BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2018 du budget annexe Assainissement, établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

DÉLIBÉRATION N°2019-028 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 / BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe Assainissement, lequel peut se résumer de la façon suivante :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	478 470.61 €	673 330.32 €
Résultat	194 859.71 €	
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	1 111 026.33 €	1 000 338.12 €
Résultat	- 110 688.21 €	
Résultat global	84 171.50 €	
	Dette en capital au 1er janvier 2019	2 509 354.65 €

DÉLIBÉRATION N°2019-029 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 / BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2018 du budget annexe Assainissement pour la somme de 194 859.71 €, de la façon suivante :
 - en section d'investissement : 194 859.71 € à l'article 1068.

DÉLIBÉRATION N°2019-30 – BUDGET PRIMITIF 2019 / BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le budget primitif 2019 du budget annexe Assainissement, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à
637 818.00 €
Dépenses d'investissement équilibrées à
2 115 673.21 €

DÉLIBÉRATION N°2019-31 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIERE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2018 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière », établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

DÉLIBÉRATION N°2019-032 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIERE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière », lequel peut se résumer de la façon suivante :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	465 357.96 €	507 197.84 €
Résultat	41 839.88 €	
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	535 000.02 €	493 429.68 €
Résultat	- 41 570.34 €	
Résultat global	269.54 €	

DÉLIBÉRATION N°2019-033 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIERE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2018 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière » pour la somme de 41 839.88 € de la façon suivante :
 - en section de fonctionnement : 41 839.88 € à l'article 002.

DÉLIBÉRATION N°2019-034 – BUDGET PRIMITIF 2019 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LA CHASSELANDIERE »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le budget primitif 2019 du budget annexe Lotissement communal « La Chasselandière », lequel peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à
523 366.88 €
Dépenses d'investissement équilibrées à
553 354.34 €

DÉLIBÉRATION N°2019-035 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LES ROSIERS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2018 du budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers », établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

DÉLIBÉRATION N°2019-036 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LES ROSIERS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 19 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Michel MÉNARD, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL) :

- > D'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers », lequel peut se résumer de la façon suivante :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	157 443.48 €	170 245.85 €
Résultat	12 802.37 €	
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	158 721.74 €	158 721.74 €
Résultat	0.00 €	
Résultat global	12 802.37 €	

DÉLIBÉRATION N°2019-037 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LES ROSIERS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Michel MÉNARD, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL) :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2018 du budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers » pour la somme de 12 802.37 € de la façon suivante :
 - en section de fonctionnement : 12 802.37 € à l'article 002.

DÉLIBÉRATION N°2019-038 – BUDGET PRIMITIF 2019 / BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL « LES ROSIERS »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Michel MÉNARD, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL) :

- > D'approuver le budget primitif 2019 du budget annexe Lotissement communal « Les Rosiers », lequel peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à
17 021.44 €
Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à
4 219.07 €

DÉLIBÉRATION N°2019-039 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 / BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES « CARRE D'ARGENT »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2018 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

DÉLIBÉRATION N°2019-040 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 / BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES « CARRE D'ARGENT »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », lequel peut se résumer de la façon suivante :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	435 633.36 €	477 581.95 €
Résultat	41 948.59 €	
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	43 526.31 €	54 251.31 €
Résultat	10 725.00 €	
Résultat global	52 673.59 €	

DÉLIBÉRATION N°2019-041 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 / BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES CARRE D'ARGENT »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2018 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », pour la somme de 41 948.59 € de la façon suivante :
 - en section de fonctionnement : 41 948.59 € à l'article 002.

DÉLIBÉRATION N°2019-042 – BUDGET PRIMITIF 2019 / BUDGET ANNEXE SALLE DE SPECTACLES « CARRE D'ARGENT »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'approuver le budget primitif 2019 du budget annexe Salle de spectacles « Carré d'argent », lequel peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à
460 905.00 €
Dépenses et recettes d'investissement équilibrées à
52 205.00 €

DÉLIBÉRATION N°2019-043 – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2018 / BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Michel MÉNARD, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL) :

- > D'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2018 du Budget Principal, établi par le receveur et visé et certifié par l'ordonnateur.

DÉLIBÉRATION N°2019-044 – COMPTE ADMINISTRATIF 2018 / BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 19 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Michel MÉNARD, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL) :

- > D'approuver le compte administratif 2018 du Budget Principal, lequel peut se résumer de la façon suivante :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
	8 783 545.39 €	10 220 899.88 €
Résultat	1 437 354.49 €	
	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
	3 880 790.60 €	3 052 363.22 €
Résultat	- 828 427.38 €	
Résultat global	608 927.11 €	
Autofinancement	966 251.58 €	
	Dette en capital au 1er janvier 2019	9 016 266.61 €
	Emprunt réalisé en 2018	0 €

DÉLIBÉRATION N°2019-045 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2018 / BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Michel MÉNARD, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL) :

- > D'affecter le résultat de fonctionnement 2018 du Budget Principal pour la somme de 1 437 354.49 € de la façon suivante :
 - en section d'investissement : 1 437 354.49 € à l'article 1068.

DÉLIBÉRATION N°2019-046 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 : TAXE D'HABITATION, TAXE FONCIERE (BATI), TAXE FONCIERE (NON BATI)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 21 voix pour et 6 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Michel MÉNARD, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL) :

- > D'approuver les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières (bâti et non bâti) pour l'année 2019.

	2018	2019
Taxe d'habitation	16,56	16,56
Taxe foncière (bâti)	21,41	21,41
Taxe foncière (non bâti)	41,07	41,07

DÉLIBÉRATION N°2019-047 – BUDGET PRIMITIF 2019 / BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 20 voix pour et 7 abstentions (Bernard CLOUET, Denis RIMBERT, Jacqueline LEROUX-GUILLÉ, Michel MÉNARD, Marie-Christine BRIAND, Annaïg GICQUEL, Marc FOUCAULT) :

- > D'approuver le budget primitif 2019 du Budget Principal, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses et recettes de fonctionnement équilibrées à
9 767 410.00 €
Dépenses d'investissement équilibrées à
5 972 912.38 €

DÉLIBÉRATION N°2019-048 – DETERMINATION DU TARIF DES CONCESSIONS FUNERAIRES POURVUES DE CAVEAUX D'OCCASION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > De fixer ainsi les tarifs de vente des caveaux d'occasion :

	Caveaux			
	1 place	2 places	3 places	4 places
Tarif vente	490 €	820 €	1 140 €	1 460 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h02.



Le Maire

Danielle CORNET

DELIBERATION N°2015-04 - BUDGET PRINCIPAL 2015 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré conformément à ses attributions, a adopté le budget principal 2015 de la commune de Pont-Château, tel qu'il est annexé au présent rapport.

Le budget principal 2015 de la commune de Pont-Château est récapitulé dans le tableau ci-dessous.

Dotations et subventions de fonctionnement	1 200 000 €
Dotations et subventions d'équipement	2 500 000 €

DELIBERATION N°2015-05 - DETERMINATION DU TAUX DES CONCESSIONS
 PNEUMATIQUES POUR LA COMMUNE DE PONT-CHATEAU

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré conformément à ses attributions, a adopté le taux des concessions pneumatiques pour la commune de Pont-Château, tel qu'il est annexé au présent rapport.

Le détail des tarifs de vente des pneus est récapitulé dans le tableau ci-dessous.

Marque	Taille	Quantité	Montant HT	Montant TTC
Michelin	175/65 R14	100	10000	12000
	185/65 R14	100	10000	12000
Continental	175/65 R14	100	10000	12000
	185/65 R14	100	10000	12000

Le présent rapport est soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le Maire
 Daniel COBET

